



**Objet : Avenant n°3 au marché n°020234 signé avec le groupement NC Numéricable SAS/Forclum et relatif à la fourniture de liaisons de fibres optiques noires sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

**Le Bureau légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 14 mars 2014,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10 ;

Vu le Code des marchés publics, notamment son article 20 ;

Vu la décision n°2010-12-12 du 7 décembre 2010 donnant autorisation de contracter avec le groupement NC Numéricable SAS/Forclum pour un montant global forfaitaire de 1 875 050 € HT ;

Vu la délibération n°2012.01.04 du 31 janvier 2011 portant délégation de compétences au Bureau communautaire pour les marchés dont le montant excède le seuil des marchés à procédure adaptée ;

Vu l'avenant n°1 notifié le 26 juillet 2011 ayant pour objet la prise en compte des évolutions du périmètre du marché et l'intégration des communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin portant le montant du marché à 1 984 545 € HT ;

Vu l'avenant n°2 notifié le 26 avril 2013 ayant pour objet une optimisation du réseau et réduisant le montant du marché à 1 929 202 € HT ;

Vu le budget de l'exercice en cours ;

Le groupement NC Numéricable SAS/Forclum et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaitent ajuster par avenant des liaisons de fibres optiques faisant l'objet du marché afin d'optimiser le réseau concerné.

Dans le cadre du déploiement d'un système de vidéoprotection sur le territoire de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, un marché a été conclu le 24 février 2011 avec le groupement NC Numéricable SAS/Forclum pour un montant de 1 875 050 € HT (2 242 559.80 € TTC). Le système retenu privilégie les transmissions par fibre optique de données des différents sites équipés de caméras vers le local de stockage et sauvegarde. Cette technologie est la plus performante en termes de volume transféré, de vitesse de transmission ainsi que de sécurité des données.

Deux avenants ont déjà été passés à ce marché, le premier en 2011 destiné à intégrer les communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin, le deuxième en 2013 actant une optimisation du réseau. Ces deux avenants cumulés ont porté le montant du marché à 1 929 202 € HT.

Il est aujourd'hui nécessaire de conclure un avenant n° 3 afin d'intégrer au marché la création d'une liaison complémentaire permettant de finaliser le réseau de fibre optique reliant le commissariat de Vélizy-Villacoublay à l'ensemble du système en place. Par ailleurs, cette liaison permettra d'achever la boucle et assurera ainsi un double accès permanent des images par toutes les forces de sécurité devant intervenir sur les caméras de Jouy-en-Josas, les Loges-en-Josas et Viroflay.

Cet avenant s'élève à 25 230 € HT, portant le nouveau montant du marché à 1 954 432 € HT. L'augmentation globale consécutive aux 3 avenants représente 4,23 % du montant initial du marché.

**Décide :**

- 1) *d'approuver les termes de l'avenant n°3 relatif au marché de fourniture de liaisons de fibres optiques noires sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc attribué au groupement NC Numéricable SAS/Forclum ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le dit avenant et tout document s'y rapportant ;*
- 3) *que les dépenses sont inscrites au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 4) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 5) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmis à :*
  - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
  - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

Fait à Versailles en 2 exemplaires, le 14 mars 2014.



Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read "François de Mazières".

**François de MAZIÈRES**  
Maire de Versailles